



PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 7 septembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 02/09/2021

Présents : 9
Pouvoir(s) : 2

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cabrerolles, sur convocation de Madame le Maire, se sont réunis en salle du Conseil, Mairie de Cabrerolles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Séverine SAUR, Maire.

Présents : Mesdames DEROUICH Ameni, JAMME Emmanuelle, PALAU Geneviève, SAUR Séverine.
Messieurs ANDRIEU Olivier, BONTEMPS Olivier, COSTE Christian, MARTIN Yannick, RUBERT Laurent.

Absents : M. BARRAL Florent pouvoir à M. BONTEMPS Olivier,
M. SEYDOUX Julien pouvoir à Madame SAUR Séverine.

Madame le Maire accueille les membres du conseil, constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Geneviève PALAU est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux membres présents de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une convention de partenariat avec l'IME de Bédarieux.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

1°) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 juillet 2021

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITÉ.

2° Délibérations

- **2021-024D Participation au marché public du Centre de Gestion assurance risques statutaires.**

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) a souscrit pour le compte de 270 collectivités du département, des contrats d'assurance les garantissant contre certains de leurs risques financiers liés à l'indisponibilité physique (congés maladie, décès...).

Le CDG 34 va procéder à une mise en concurrence de ces contrats en vue de leur renouvellement pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2022, conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif au marché public.

Au terme de la procédure de marché public, la commission d'appel d'offres du CDG 34 choisira l'attributaire dont le nom et l'offre nous seront communiqués.

Cette procédure n'engage nullement la commune quant à la décision d'adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG 34. La commune garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat si les conditions obtenues au terme de la consultation ne convenaient pas.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** de participer au marché public du Centre de gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires.

- **2021-025D Association « Encres et Feuilles » - Mise à disposition salle des rencontres.**

Mme Emmanuelle JAMME, représentante de l'association « Encres et Feuilles », a sollicité le conseil municipal afin d'obtenir la possibilité d'utiliser la salle des Rencontres dans le cadre de ses activités de dessin.

Il s'agit d'occuper un coin de la salle avec deux ou trois tables, le mercredi de 17h à 19h, tout au long de l'année.

Madame le Maire rappelle que la salle des Rencontres peut être mise à disposition des associations loi 1901 à titre gracieux sous réserve de signer une convention fixant les termes de son utilisation.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver cette convention de mise à disposition pour l'association « Encres et Feuilles ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, Mme JAMME ne participant pas au vote,

APPROUVE tous les termes de la convention de mise à disposition de la salle des Rencontres entre la commune et l'association « Encres et Feuilles ».

AUTORISE Madame le Maire à signer les 2 exemplaires de ladite convention.

Mme JAMME a signalé à la suite de ce vote qu'à l'évidence, n'ayant pas obtenu l'unanimité sur cette demande, elle n'utiliserait pas la salle tant qu'elle serait élue. Elle renonce donc à proposer des cours de dessin pour adultes à la salle des rencontres de La Liquière.

- **2021-026D Convention partenariat avec le SESSAD mise à disposition salle des rencontres.**

Madame le Maire donne lecture de la convention de partenariat à signer avec le SESSAD les Capitelles, domicilié 2 square des Capitelles, ZAC les Capitelles à Bédarieux (34), représenté par sa directrice Madame Lynda RAHMAOUI, pour l'utilisation de la salle des rencontres (salle de cantine) à fins d'activités culinaires, durant les vacances scolaires, de 10h30 à 15h00, aux dates suivantes :

- mercredi 03/11/2021,
- jeudi 04/11/2021,
- lundi 21/02/2022,
- mercredi 23/02/2022,
- lundi 25/04/2022,
- mercredi 27/04/2022.

Cette convention est valable de septembre 2021 à juillet 2022 et n'engage aucune rémunération.

Le personnel du SESSAD s'engage à maintenir la salle et l'espace cuisine en bon état de fonctionnement et de propreté.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver cette convention de partenariat avec le SESSAD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE tous les termes de la convention de partenariat notamment la clause de gratuité,

AUTORISE Madame le Maire à signer les 2 exemplaires de la convention avec le APEAI Ouest Hérault SESSAD Les Capitelles, domicilié 2 square des Capitelles, ZAC les Capitelles à Bédarieux (34) et représenté par sa directrice Madame Lynda RAHMAOUI.

- **2021-027D Convention partenariat avec l'IME mise à disposition salle des rencontres.**

Madame le Maire donne lecture de la convention de partenariat à signer avec l'IME les Capitelles, domicilié 2 square des Capitelles, ZAC les Capitelles à Bédarieux (34), représenté par sa directrice Madame Lynda RAHMAOUI, pour l'utilisation de la salle des rencontres (salle de cantine) à fins d'activités culinaires, hors vacances scolaires, les mercredis de 09h45 à 16h00, aux dates suivantes :

- 2021 : 15 et 29 septembre ; 13 octobre ; 10 et 24 novembre ; 8 décembre,
- 2022 : 5 et 19 janvier, 2 et 16 février ; 16 et 30 mars ; 13 avril ; 11 et 25 mai ; 8 et 22 juin.

Ce partenariat s'inscrit dans un projet d'aide globale aux jeunes en situation de handicap en leur proposant une activité éducative autour de la découverte et la sensibilisation à l'équilibre alimentaire ainsi que d'apprentissages techniques en lien avec la réalisation de préparations culinaires.

Cette convention est valable de septembre 2021 à juillet 2022 et n'engage aucune rémunération.

Le personnel de l'IME s'engage à maintenir la salle et l'espace cuisine en bon état de fonctionnement et de propreté.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver cette convention de partenariat avec l'IME de Bédarieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE tous les termes de la convention de partenariat notamment la clause de gratuité,

AUTORISE Madame le Maire à signer les 2 exemplaires de la convention avec le APEAI Ouest Hérault IME Les Capitelles, domicilié 2 square des Capitelles, ZAC les Capitelles à Bédarieux (34) et représenté par sa directrice Madame Lynda RAHMAOUI.

3*) Divers

a) Dossier SARABANDE : Courrier M. et Mme GORDON.

Madame le Maire informe le conseil du courrier de M. et Mme GORDON déposé par huissier le 1^{er} septembre, demandant un recours gracieux quant à leur permis de construire qui a été refusé par la Commune.

M. RUBERT dit qu'un courrier va être adressé à la Communauté de communes et au Parc Naturel avec qui les membres de la commission urbanisme ont rendez-vous sur site le 14 septembre afin de comprendre les motivations qui ont conduit à un avis favorable de leur part.

- **b) *Projet écluse M. JAHENY.***

Madame le Maire présente le nouveau projet d'écluse pour résoudre le souci d'insécurité soulevé par M. JAHENY, route de la Chaudière.

Vu qu'il y a un passage surélevé à l'entrée du hameau,

Vu que les véhicules venant du village doivent marquer l'arrêt au niveau de la croix,

Vu que des ralentisseurs type coussins berlinois existent au niveau de la propriété de M. Jaheny,

Vu qu'un étranglement avec priorité de passage sur une seule voie (ancienne épicerie) existe déjà,

Vu qu'un aménagement de type écluse rendrait difficile l'accès aux parkings et garages voisins,

Le conseil municipal après avoir débattu déclare à l'unanimité que la sécurité des riverains est une priorité et que les plaintes de M. Jaheny sont fondées et demande au service du département qu'un passage piéton soit réalisé dans les plus brefs délais au niveau de la porte d'entrée de la propriété de M. Jaheny.

Afin de sécuriser la route de la chaudière au niveau de l'entrée basse du hameau, le conseil municipal décide de demander au département l'étude d'un aménagement type écluse.

- **c) *Marché travaux Colas.***

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que le marché de travaux avec la COLAS concernant la réfection de la voirie communale arrive à son terme le 31 janvier 2021.

Une commission va se réunir afin de statuer sur les travaux de voirie qui seraient susceptibles d'être effectués et un devis sera demandé à l'entreprise.

- **d) *Travaux chapelle de Montcèze et Moulins de Lenthéric.***

M. ANDRIEU fait part au conseil du contenu de la réunion avec M. PASTOR, conducteur de travaux de l'entreprise FERRINI, qui a eu lieu au mois d'août, en présence également de Mme SAUR et Mme PALAU, concernant les travaux de la chapelle de Montcèze.

M. Pastor reconnaît les défauts de construction et propose de déposer le toit et de le refaire dans les règles avec des tuiles anciennes sous la condition que la commune paie le solde de la facture. Les élus présents acceptent la proposition et demandent à M. Pastor de formuler cette proposition par écrit, à ce jour rien ne nous est parvenu.

Concernant les moulins de Lenthéric, Madame le Maire informe le conseil que les travaux doivent démarrer normalement le 13 septembre. Une nouvelle commission d'appel d'offres doit avoir lieu prochainement afin de désigner les 2 lots restés infructueux, la charpente et les pierres sèches.

- **e) *Extinction éclairage public le 9 octobre à l'initiative du PHLV.***

Madame le Maire expose au conseil le projet d'extinction de l'éclairage public initié par le Pays Haut Languedoc et Vignobles (PHLV).

Cette démarche vise à sensibilisation à la pollution lumineuse et à la réduction des consommations d'énergie du patrimoine communal.

Le conseil décide d'effectuer une coupure partielle de 21h30 à 6h00, sur le hameau de la Liquière.

- **f) *Journées du Patrimoine.***

Madame le Maire informe le conseil de programmation de la journée du dimanche 19 septembre. Le programme sera le suivant, de 10h00 à 16h00, en visite libre :

- le château et la chapelle castrale de Cabrerolles.

- A Aigues-Vives, Le musée école d'autrefois, la chapelle St Firmin ainsi qu'une exposition de photos anciennes.

M. ANDRIEU précise que des documents ont été récoltés auprès des habitants en format papier et numérique.

Un devis doit être demandé afin de protéger tous ces documents avant leur exposition.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir diffuser l'information le plus largement possible.

- **g) *Embauche CUI – Heures CCAM.***

M. ANDRIEU fait un rapport circonstancié sur les prestations effectuées récemment par les services techniques de la CCAM et notamment le nettoyage devant la salle des Rencontres, les réparations effectuées aux gîtes de Cabrerolles. Il souhaiterait embaucher un contrat aidé à 20h semaine, en complément de l'employé actuel, afin de réduire ainsi le coût annuel et donc le nombre d'heures de la CCAM.

Il faut se renseigner auprès de la CCAM sur cette faisabilité. Pour rappel, la durée initiale des contrats aidés est passée de 12 mois à 9 mois.

M. MARTIN dit qu'un devis a été demandé afin d'acquérir un Karcher et qu'une offre a été faite concernant la vente de l'ancien tracteur communal.

La commission finances doit se réunir prochainement.

20h15 : Messieurs Olivier ANDRIEU et Yannick MARTIN quittent le conseil.

- **h) *Grand Saint Jean – ODG Faugères.***

Madame le Maire fait part au conseil de la demande de l'ODG Faugères qui souhaiterait que la prochaine manifestation du Grand Saint-Jean soit organisée sur la commune et plus précisément en bas de la mairie.

La participation de quelques vigneronns de la commune à cette manifestation est indispensable.

Cela aurait lieu fin juillet 2022. Le conseil approuve.

- **i) *Salle des Rencontres : règlement d'utilisation et état des lieux.***

Concernant la mise à disposition de la salle des Rencontres, le règlement d'utilisation a été refait. Actuellement l'état des lieux est effectué visuellement, un document papier va être établi par le secrétariat.

4*) Questions diverses

Mme JAMME sollicite les membres du conseil en prévision du prochain bulletin municipal.

Fin de la séance à 20h30